



Vous avez un projet lié au logement

La CEPAC est partenaire d'Action Logement



Les élus SU UNSA sont là pour répondre à vos questions et vous accompagner dans diverses démarches et préoccupations au travers de la Commission Logement du CSE.

N'hésitez pas à solliciter ses membres pour obtenir leur aide et leur soutien. Posez vos questions sur : su.unsapacra@gmail.com



**TROUVER
UN LOGEMENT**



**DEMARRER DANS
LA VIE ACTIVE**



**ACHETER UN
BIEN IMMOBILIER**



**FACE À UNE
DIFFICULTÉ LOGEMENT**



**FINANCER DES
TRAVAUX**



**INVESTIR DANS
L'IMMOBILIER**

ACTION LOGEMENT

VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



Action Logement est à votre disposition pour vous accompagner



TROUVER UN LOGEMENT ET/OU

DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE



• **Différentes solutions locatives** existent pour répondre à tous les besoins : les logements sociaux et intermédiaires, accessibles depuis la plateforme al-in.fr, les logements temporaires...



• **Visale**, une garantie 100 % gratuite qui rassure votre propriétaire en couvrant les risques d'impayés de loyers et facilite ainsi votre accès au logement privé.

• **L'AIDE MOBILI-PASS®** pour financer en prêt et/ou en subvention, certaines dépenses liées à votre mobilité géographique



• **L'AVANCE LOCA-PASS®, un prêt sans frais ni intérêt**, pour financer le dépôt de garantie demandé à votre entrée dans les lieux.



• **L'AIDE MOBILI-JEUNE®**, si vous êtes alternant une subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger votre loyer.



ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

• **Le conseil en financement et en accession** pour vous accompagner et vous conseiller jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat.

• **Une Prime Accession de 10 000 €, si vous êtes primo-accédant**, pour aider à l'acquisition de votre résidence principale, dans le neuf (dont l'accession sociale).

• **Un prêt accession*** pour aider à la construction ou l'acquisition d'un logement neuf (à titre de résidence principale) ou à toute acquisition en accession sociale.



Conditions d'accessibilité facilitées pour les jeunes de moins de 30 ans

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



FINANCER DES TRAVAUX

• **Un prêt travaux** pour financer des travaux dans votre résidence principale (rénovation, adaptation handicap ...).

• **Un prêt agrandissement** pour augmenter la surface habitable de votre logement.



INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

• **Le programme Action Cœur de Ville des financements attractifs** pour acheter un bien dans le cadre d'une opération d'amélioration et/ou de réhabilitation ou pour rénover un bien déjà acquis.

• **L'offre complète et sécurisée Louer pour l'Emploi** des financements pour rénover votre bien et des aides pour le louer sereinement.

• **La garantie Visale**, une sécurisation de vos revenus locatifs.



FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

• **Le service accompagnement** social, en cas de difficultés qui fragilisent votre accès ou maintien dans un logement. **Personnalisé, confidentiel et gratuit**, ce service propose des **solutions adaptées** : analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

**L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. AVANCE LOCA-PASS®, Visale, AIDE MOBILI-JEUNE® et AIDE MOBILI-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.*

Un service client

0970 800 800

actionlogement.fr

De 9h à 18h,
du lundi au vendredi (appels
non surtaxés)

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE